

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 153-05**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

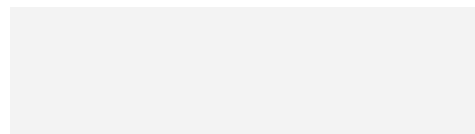
Règlement 153-05 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et
d'intégration architecturale

Adoption par le conseil : 14 mai 2013

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de
conformité à son égard : 20 juin 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité
situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 juillet 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier